

Pages réalisées et propos recueillis par Thierry Boutte et Bosco d'Otreppe

Le contexte

Le spectacle de Jan Fabre (prévu à Charleroi) a été annulé à la suite de pressions et d'invectives sur les réseaux sociaux. Il y a quelques jours également, le centre culturel anversoïse De Singel retirait de son toit la sculpture de l'artiste se représentant mesurant les nuages. Jan Fabre fait l'objet de plaintes à propos de "violence" et de "harcèlement sexuel au travail". L'auditorat du travail d'Anvers jugera le bien-fondé ou non de ces accusations à partir du 21 septembre prochain. Pour l'instant, l'artiste auteur n'est ni déclaré coupable ni sanctionné pénalement. Son cas, ce déboulonnage et cette annulation reposent la question du lien entre l'artiste et son œuvre : peut-on admirer, voire célébrer, l'œuvre d'un ou d'une artiste condamnable ? Voici quelques pistes de réflexion.

- Peut-on admirer l'œuvre d'une personne méprisable ?
- C'est la question que pose "l'affaire Jan Fabre", du nom de l'artiste accusé de harcèlement.
- La justice doit encore se prononcer sur son cas, mais un de ses spectacles a déjà été annulé.

Affaire Jan Fabre : faut-il distinguer l'œuvre de l'auteur ?

ISABELLE OST Professeure de littérature et philosophie à l'Université Saint-Louis

Il n'y a pas de réponse générale à cette question

La question du lien entre la morale de l'auteur et celle de son œuvre appelle des clarifications sur les notions mêmes d'auteur et d'œuvre, lesquelles sont loin d'aller de soi : elles sont en effet des constructions historiques, et de ce fait évolutives.

Prenons l'auteur. Un (trop) bref coup d'œil sur l'histoire de l'esthétique nous apprend que, si ce concept n'a cessé d'évoluer au fil du temps, il a connu un tournant avec le romantisme (XIX^e siècle) : on s'y représente l'artiste comme un génie qui ne doit rien ou presque à ses prédécesseurs, ni au terreau intellectuel de son époque. De ce fait, on lui attribue l'entière responsabilité de ses créations (elles sont "l'expression de lui-même") et le travail de la critique consiste alors à retracer le lien de cause à effet entre biographie et œuvre. En littérature, les "années théoriques" françaises opèrent alors un renversement complet : le titre d'un célèbre article de Roland Barthes, "La mort de l'auteur" (1968), dit à suffisance la volonté de faire table rase de l'encombrante personne du créateur pour promouvoir un travail de l'œuvre strictement interne à celle-ci. Aujourd'hui, les spécialistes adoptent plutôt une posture dialectique : réaffirmant le lien essentiel entre l'œuvre et son contexte de création – en ce compris la personne de son auteur –, ils se refusent toutefois à traquer "l'intentionnalité" de celui-ci (qu'a-t-il vraiment voulu dire?), à

poursuivre le fantasme d'un "vrai sens de l'œuvre" qui serait la traduction directe de la pensée de son créateur (positions politiques ou autres).

Faut-il donc, ou ne faut-il plus, aller voir un film de Polanski, un spectacle de Jan Fabre, lire Céline, Heidegger ou Blanchot ? L'histoire nous montre à quel point la question est complexe et ne peut recevoir de réponse générale : chaque cas doit être examiné individuellement, en se gardant des extrêmes – la position "esthète" comme la position "moraliste". Pour ce faire, deux balises doivent être retenues, moins contradictoires qu'il n'y paraît.

D'une part, la relative autonomie de l'œuvre par rapport à son créateur, qui veut que, dans le jeu de l'interprétation de celle-ci, le "récepteur" est toujours amené à reconstruire la figure de l'auteur : ainsi, pour lui, c'est l'auteur qui émerge de l'œuvre et non l'inverse. D'autre part, l'historicité de l'œuvre, sa nécessaire inscription dans son contexte de création : il importe de se garder du danger de la "déshistoricisation" – que produit par exemple la cancel culture en annulant tout discours heurtant nos sensibilités contemporaines – qui rend notre présent orphelin de son passé, au risque de nous faire perdre toute boussole pour l'avenir...

Pour aller plus loin, je conseille de lire par exemple l'ouvrage de Gisèle Sapiro *Peut-on dissocier l'œuvre de l'auteur?* (Seuil, 2020).

FRÉDÉRIC CLOSE Juriste

Une œuvre raciste est condamnable, pas tout ce que crée un auteur raciste

Une question se pose d'emblée : est-ce l'acte ou l'auteur qui doit être mis en accusation ?

Certains pensent que l'auteur peut être assimilé à son acte. Or, cette confusion doit toujours être évitée : un fautif ne se réduit pas à son méfait et tout acte commis par un criminel n'est pas un crime. C'est qu'en effet le fait n'est répréhensible que s'il est lui-même entaché du tort ou du vice reproché à l'auteur. Il est indiscutable, par exemple, qu'un grand nombre d'œuvres suscitent l'admiration, quand bien même leur créateur est un dévoyé, un pervers, un raciste ou un malhonnête. Seules devraient donc être contestées celles qui s'avèrent elles-mêmes incompatibles avec les règles fondamentales du vivre-ensemble. Pour être clair, l'opus raciste est condamnable, mais tout ce que crée un auteur notoirement raciste ne l'est pas nécessairement. Encore devrait-on admettre la publicité de ce qui est de la sorte erroné ou fautif, lorsqu'il est assorti d'un commen-

taire invitant à la prudence et à la réflexion.

Dans quelle mesure l'opinion publique peut-elle condamner ce qu'elle désapprouve ? Dès lors que, populaire ou non, tout tribunal ne juge qu'un ou plusieurs individus déterminés ?

Au-delà même de la légitimité du procès qu'il entend juger, tout tribunal populaire appelle une réflexion nuancée. C'est qu'en effet la liberté d'expression autorise notamment le public à louer ou, au contraire, vilipender tant les personnes que les comportements. Comme toute liberté, celle-ci n'est cependant pas sans limite. Même lorsque la contestation ne désigne pas prématurément coupables de simples suspects, il reste à se demander "comment" exprimer ce mécontentement, car le droit de manifester, lui non plus, n'est pas absolu. Il exclut toute forme de violence ou du moins les débordements de la revendication, de la colère ou de l'indignation.